



Fédération Française de Judo, Kendo et Disciplines Associée

CHANCEAUX JUDO

2A rue de la Mairie – 37390 CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Tél : 06 21 86 78 49

Courriel : natjudo37@gmail.com



Procès-verbal Assemblée Générale

Vendredi 05 janvier 2024 19h15 / 20h20

Dojo Georges Soyer - 37390 CHANCEAUX

Présents :

▪ **Membres Elus :**

Mme BASMAISON Secrétaire générale
Mme CHEREAU Nathalie Présidente
Mme MARINA Floriane Membre
Mme PIERRE Aline Membre
Mme PUISSANT Chrystal Membre
Mme SOREL Audrey Membre
Mme SOUTY Eugénie Membre
M. CHEREAU Christopher Trésorier Général
M. LAURENT Jean-Louis Membre
M. RENARD Michel Membre

▪ **Invités :**

M. LARCHER Pascal Président comité judo d'Indre-et-Loire
Mme PUISSANT Sandrine cooptée

Excusé :

▪ **Invité :**

M. DAVIET Gérard Maire de Chanceaux

Secrétaire de séance : Mme BASMAISON Corine

La Présidente section judo,
Nathalie CHEREAU

Secrétaire Générale,
Corine BASMAISON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La secrétaire générale, présente ses bons vœux à l'assemblée.

66 votants licenciés de plus de 16 ans représentent les membres actifs de l'association, 1/4 soit 16 doivent être présents.

35 licenciés étaient présents ou représentés, le quorum est atteint, l'assemblée peut légitimement délibérer.

1 Ouverture de l'assemblée générale

La secrétaire remercie, M. Pascal Larcher, Président du comité de judo d'Indre-et-Loire de sa présence et le félicite pour l'obtention de son 6ème dan. Elle excuse M. Daviet Gérard, Maire de la commune retenu par ses obligations d'élus. Il est représenté par Mme Marina Floriane, élue à la Municipalité.

Elle annonce qu'en fin d'assemblée 2 licenciés recevront le trophée du bon comportement du club et 2 autres se verront récompensés pour leur investissement dans le club depuis 20 ans. La soirée sera clôturée par la galette des rois.

2 Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée générale du 06 janvier 2023

Mme Basmaison Corine soumet au vote le compte-rendu de l'assemblée générale du 06 janvier 2023 envoyé par mail à tous les licenciés et figurant sur le site du club.

Résultat du vote : 0 voix contre
 0 voix abstention

Le procès-verbal 2023 est approuvé à l'unanimité à main levée.

3 Rapport moral de la Présidente

Pour la saison 2022/2023, nous étions 185 licenciés, nous entamons la saison actuelle avec 188 licenciés. Nos effectifs stagnent, toujours une baisse significative sur les cours adolescents et adultes judo et jujitsu, perdus lors de la crise sanitaire.

Cette année aura été bouleversée par le départ de notre enseignante Alison Chereau, pour reconversion professionnelle.

Malgré une offre d'emploi déposée depuis mars 2023, pour un poste au 1er septembre, pas encore trouvé le profil d'enseignant idéal ou de jeune à former.

Notre haut gradé, Mme Basmaison, professeure diplômée, a donc accepté de palier le poste bénévolement, dans l'attente de trouver un ou 2 candidats. Sans cette dernière, l'association aurait dû fermer.

Afin que Corine puisse poursuivre son activité d'arbitre, nous nous sommes entourés de coaches pour assurer le suivi des interclubs et compétitions. Toute ma reconnaissance à Mesdames, Puissant Chrystal, Sorel Audrey et Messieurs Benoist Xavier, Laurent Quentin, Sorel Olivier, Da Silva Alexis et Chereau Christopher, qui la remplacent ponctuellement assurant une présence permanente sur les différentes compétitions et animations.

Je félicite l'équipe de dirigeants bénévoles qui s'est tenue à mes côtés pour faire fonctionner notre association au mieux ainsi que les pratiquants qui viennent aider sur nos grandes manifestations.

Je remercie vivement nos partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année, particulièrement Harmonie Mutuelle et ceux qui partagent nos actions ponctuelles avec le calendrier du club.

Je tiens aussi à mettre en avant les commissaires sportifs et arbitres qui œuvrent sur les championnats, du département au national.

Notre club reste l'un des plus grands formateurs d'arbitre et commissaire sur le département.

Une profonde reconnaissance à la municipalité pour son aide financière substantielle ainsi que la mise à disposition et l'entretien du dojo.

Son soutien financier est indispensable malgré les diverses demandes de subventions.

Nous poursuivons notre politique d'éco-citoyenneté en dématérialisant les supports de communication. Envoi par mail des informations diverses, invitations pour des manifestations ou événements ponctuels, stages, compétitions. Ces informations sont communiquées aussi sur le site du club et la page Facebook. A vous de rester vigilant et de vérifier régulièrement vos messages.

Je terminerai sur l'obtention du label Argent de la Fédération, qui vient mettre à l'honneur notre association, tant pour l'engagement bénévole de ces dirigeants, mais aussi pour la diversité des séances proposées et des projets menés : taïso santé, accueil des personnes en situation de handicap, formation à l'arbitrage et à la commission sportive.

4 Rapport financier

La présidente assure la lecture des comptes.

Compte d'exploitation 2023

L'année 2023 se termine avec un exercice comptable bénéficiaire de 119 €.

Diminution de la masse salariale de 7 000 € correspondant aux 4 mois du dernier trimestre 2023 sans salarié.

La cotisation départementale était de 1 598 €.

Les charges sociales et diverses créances sont directement versées aux services concernés par prélèvement.

La mutuelle obligatoire ainsi que le contrat de mutuelle collective sont pris en charge par l'employeur afin de couvrir et d'assurer une protection sociale à notre salarié.

La subvention municipale d'un montant de 6 300 € et le montant des cotisations annuel de 18 000 €, couvrant la masse salariale actuelle

Tous les dossiers de subventions d'Etat, ANS-PLS, FDVA établies, ont eu un retour positif, entraînant une manne financière de 4 800 €. Sommes permettant de pallier toutes les autres dépenses de fonctionnement et manifestations et frais de déplacements.

Le montant des différents partenariats s'élève à 1 800 €.

Les 3 000 € de ressource affectée n'ont toujours pas été utilisés, somme provisionnée pour un stage enseignant au Japon qui devait être organisé par le comité judo d'Indre-et-Loire.

Les comptes ont été équilibrés par de nombreux investissements, tant pour les diverses pratiques (matériel pédagogique) que pour les licenciés eux-mêmes.

Fourniture entretien et équipement : 1 428 €

Petit matériel judo : 1 558 €

Produits promotionnels : 3 763 €

(Tee-shirts, autocollants, dotation polo pour les dirigeants, gourdes pour journées à thème)

Le choix d'investir pour les futures saisons sportives paraissait extrêmement judicieux, occasion exceptionnelle provoquée par l'absence de salarié.

L'excédent de 119 € de l'exercice 2023 sera reporté au prévisionnel 2024.

Mme Basmaison Corine soumet au vote les comptes d'exploitation 2022.

Résultat du vote : 0 voix contre

0 voix abstention

Les comptes d'exploitation 2023 ont été approuvés à l'unanimité à main levée.

Prévisionnel 2024

Le budget pour 190 licenciés (payant une cotisation) sera de 49 800 €.

Cette nouvelle année commence par une trésorerie équilibrée.

La cotisation départementale de 8,50 € par licencié reste imputée à la licence fédérale et calculée sur la saison précédente.

La masse salariale devrait être couverte par le montant global des cotisations, de la subvention municipale, et complétée par d'autres actions.

Le partenariat et les subventions, Conseil départemental, ANS-PSF, viendront aider à couvrir les frais de déplacements, les charges diverses et animations. Nous devons poursuivre notre politique de partenariat pour faire rentrer de nouveaux subsides.

Les cotisations versées depuis le mois de septembre 2023, l'excédent de 119 €, le montant de 3 000 € de « ressources affectées » de la saison précédente, rentrent intégralement dans ce budget.

Nous conservons l'espoir de trouver un ou 2 professeurs diplômés d'Etat pour pallier aux différents cours de notre association, ou bien même trouver un jeune judoka motivé à former.

Mme Basmaison Corine soumet au vote le prévisionnel 2023.

Résultat du vote : 0 voix contre
 0 voix abstention

Le prévisionnel 2024 a été approuvé à l'unanimité à main levée.

5 Rapport sportif

Mme Basmaison Corine, revient sur la répartition des 185 judokas, soit 103 masculins pour 82 féminines représentant 18 ceintures noires et 167 ceintures de couleurs, 126 sont âgés de moins de 18 ans pour 59 majeurs.

32	Eveil judo 4 et 5 ans
89	Judo enfants de 6 à 13 ans
18	Judo adultes
16	Jujitsu adultes
18	Taïso
9	Taïso Santé
3	Non pratiquants

Corine retrace toutes les manifestations qui se sont déroulées durant l'année 2023.

Elle évoque ensuite le palmarès de la saison 2022/2023 :

- Notre tournoi interclubs, 361 participants, 21 clubs et 30 bénévoles du club.
- 2 nouvelles ceintures noires : Fréour Cécile et Bretge-Chou Antoine
- Judokas à l'honneur :

Mme Chrystal Puissant, Médaille d'implication Fédérale

Mme Sorel Audrey, commissaire départemental

M. Delaneau Clément, arbitre départemental et Mme Chereau Alison, arbitre régional.

- Palmarès sportif :

National : 5 qualifiés

Région : 27 qualifiés, 12 podiums

Département : 67 participants, 17 podiums

Plusieurs jeunes arbitres sur les coupes du jeune arbitre cadet et minime

Le Label Sport Handicap 37, délivré depuis 2008 pour les déficiences auditives et visuelles puis mentales et psychiques, renouvelé 4 fois.

Obtention le 1^{er} juin 2023 du Label Argent FFJDA.

Corine nous informe que tous les résultats sont visibles sur le site Internet, Instagram et la page Facebook « chanceaux judo ». Les logos des partenaires, de la commune et de la métropole sont mis en évidence et en permanence dans le dojo et sur le site « sportsregions ».

6 Question diverse

Aucune question posée.

7 Cooptation d'une nouvelle dirigeante

Un membre souhaitait venir renforcer l'équipe dirigeante :

Mme Puissant Sandrine, licenciée

Cooptation soumise aux membres de l'exécutif par consultation à distance, par mail et écrite.

Résultat du vote : 10 voix pour
 0 voix contre

La cooptation de ce nouveau dirigeant doit être entérinée par les membres actifs de l'association.

Mme Basmaison Corine soumet au vote la cooptation.

Résultat du vote : 0 voix contre
 0 voix abstention

La cooptation de Mme Puissant Sandrine, nouveau dirigeant, a été approuvée à l'unanimité à main levée.

8 Remise des trophées du Bon Comportement et Investissement

La présidente remet à Messieurs Renard Michel et Chereau Christopher, le trophée Shin pour leur implication dans le club depuis plusieurs années.

Elle met à l'honneur, Mesdames Souty Eugénie et Pierre Aline, avec pour chacune, un plateau trophée, pour récompenser leur investissement d'engagement de bénévole depuis 20 ans.

9 Intervention

Mme Marina Foriane, conseillère municipale, prend la parole au nom de Monsieur le Maire. Elle remercie l'engagement bénévole des dirigeants du club et se félicite de la continuité de ce dernier toujours à la recherche d'un enseignant.

M. Larcher Pascal, président du comité de judo d'Indre-et-Loire complimente l'équipe de dirigeants pour toute l'énergie dépensée aux services des licenciés. Il nous informe que le stage enseignants prévu au Japon n'aura pas lieu. Il souligne que malgré l'aide financière du comité apportée pour la formation de nouveaux enseignants, il reste toujours des clubs à la recherche de professeurs diplômés.

Pour clôturer cette assemblée générale, Corine Basmaison remercie les participants de leur présence et les convie à la galette des Rois.